Image not found or type unknown

Non remboursement du préavis de loyer

Par **Pilet**, le **04/04/2008** à **09:38**

Quels recours avons-nous lorsqu'un bailleur ne rembourse pas les 2 mois de préavis de loyer dans les deux mois qui lui sont impartis, alors qu'il n'y a ni dette de loyer ni détérioration dans le logement ? Merci.

Par **julian45**, le **04/04/2008** à **10:29**

bonjour, envoyer lui un recommander pour lui preciser que les deux mois de battement pour vous restituer le depot de garantie est passé et qu il est hors la loi. Si cela ne suffit pas contacter votre assurance habitation vous avez droit à une aide juridique, ou prenez un avocat generalement cela vous fera perdre maxi une centaine d'euros mais vous recuperer votre bien plus facilement.
cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés